



SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES ARDENNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

REUNION DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du lundi 19 février 2024

DÉLIBÉRATION N°24-06

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :

Conseil Régional Grand Est (5 présents) :

Pascale GAILLOT, Bertrand GRANDHOMME, Guillaume MARÉCHAL, Virginie RODRIGUES DE OLIVEIRA, Naïla HENNARD.

Conseil Départemental des Ardennes (5 présents) :

Pierre CORDIER, Brice FAUVARQUE, Else JOSEPH, Mathieu SONNET, Michel NORMAND.
Pierre CORDIER représente Noël BOURGEOIS, Président du Conseil Départemental.

Communes (49 présents et 13 pouvoirs) :

Richard CHRISMENT (Anchamps), Claudine DUBREUIL (Aouste), Agnès HENON (Arreux), François BRETON (Bossus-les-Rumigny), Laurent WEYTENS (Bourg-Fidèle), Aurélien MAROUZE (Champlin), Nicolas PENE (Chilly), Sylvain NOIR (Cliron), Anne-Sophie LARDENNOIS (Estrebay), Jean-Louis SWARTVAGHER (Etalle), Romain BOURDON (Eteignières), Valérie D'AMARIO (Fépin), Christian APPLINCOURT (Flaignes-Havys), Joseph MUCCILLI (Fumay), Valérie DUNEME (Girondelle), Dominique HAMAIDE (Givet), André LIEBEAUX (Gué d'Hossus), Olivier DUCHATEAU (Ham-sur-Meuse), Philippe CHAMPION (Hannappes), Jean-Claude CHRISMENT (Harcy), Teddy BISKUPSKI (Hargnies), Philippe CLAUDE (Haudrecy), Jean-Claude GRAVIER (Haybes), Thierry PASQUIER (Hiérges), Richard DEPOIX (Joigny-sur-Meuse), David WALLERAND (La Férée), Frédéric MONTANINI (Laifour), Daniel RHUL (L'Echelle), Claude MONTEBRAN (Les Hautes-Rivières), Jean-Louis MILHAU (Liart), Catherine HODY (Marby), François MARELLE (Montcornet), Bernard BCEUF (Montigny-sur-Meuse), Jean-Pierre LUKASIEWICZ (Nouzonville), Fabrice LEDOUBLE (Prez), Jeanne-Marie VERBAUWHEDE (Regniowez), Annie JACQUET (Renwez), Daniel DURBECQ (Revin), Yannick ROSSATO (Rimogne), Denis BINET (Rocroi), Geoffrey PARUITTE (Rouvroy-sur-Audry), Maryse COUCKE (Sévigny-la-Forêt), Elio DE ALMEIDA (Signy-le-Petit), Patrice RABIN (Sormonne), Christian MICHAUX (Taillette), Christophe FAUQUET (Thilay), Luc LALLOUETTE (Tournavaux), Alexandra MARQUIGNY (Vaux-Villaine), Frédéric DENIS (Vireux-Molhain).

Cyrille DUCAT (Aubigny-les-Pothées) donne pouvoir à Daniel RHUL (L'Echelle), Jean-Yves CHEVANNE (Auge) donne pouvoir à Jean-Louis SWARTVAGHER (Etalle), Matthieu DURY (Blanchefosse-et-Bay) donne pouvoir à David WALLERAND (La Férée), Caroline ESSER (Blombay) donne pouvoir à Christophe FAUQUET (Thilay), Eric COMPERO (Bogny-sur-Meuse) donne pouvoir à Yannick ROSSATO (Rimogne), Adeline GRULET (Brognon) donne pouvoir à Jean-Louis MILHAU (Liart), Corinne COSENZA (Deville) donne pouvoir à Annie JACQUET (Renwez), Laurent BERTHE (Fromelennes) donne pouvoir à Dominique HAMAIDE (Givet), Alain MOUS (Haulmé) donne pouvoir à André

LIEBEAUX (Gué d'Hossus), Elisabeth BONILLO (Les Mazures) donne pouvoir à Richard DEPOIX (Joigny-sur-Meuse), Antoine HUBERT (Murtin-et-Bogny) donne pouvoir à Sylvain NOIR (Cliron), Nicolas CARPENTIER (Neuville-les-Beaulieu) donne pouvoir à Valérie DUNEME (Girondelle), Corinne BOCQUET (Tournes) donne pouvoir à Philippe CLAUDE (Haudrecy).

EPCI (3 présents) :

Régis DEPAIX (CC Vallées et Plateau d'Ardenne), Jean-Pol DEVRESSE (CC Ardenne Rives de Meuse), Ines DE MONTGON (CA Ardenne Métropole).

Ville-Porte :

Salah CHAOUCHI

Assistaient également :

Fabien BOURDON (Aouste), Frédéric GUEUNICH (Bourg-Fidèle), Germaine PIGNY (Fépin), Jean-Louis DUPONT (Flaignes-Havys), Philippe ANTUNES (Joigny-sur-Meuse), Jean-Michel DEJARDIN (Les Hautes-Rivières), Mathilde GRANDFILS (CESER), David LALLEMENT (Chambre d'agriculture), Sylvie STROMMINGER (Ancienne représentante du CESER) Patrick MAIRE (Association Les Amis du Parc), Hubert PERIGNON (Conseil Scientifique du Parc), Céline DAVRIL-BAVOIS (Parc naturel régional des Ardennes), Sophie JACQUES (Parc naturel régional des Ardennes), Sandy NOEL (Parc naturel régional des Ardennes), Charlène ZANKOC (Parc naturel régional des Ardennes), Louis BRUNOIS (Parc naturel régional des Ardennes), Pauline PEREIRA (Parc naturel régional des Ardennes).

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Miguel LEROY (CC Ardennes Thiérache), Grégory HUET (Antheny), Francisco BANCALERO (Aubrives), Mathias POYET (Auvillers-les-Forges), Murielle BARA (Cernion), Hervé FRANCOIS (Charnois), Jérémy SIMON (Chooz), Laurent MARTIN (Fligny), Fabrice JOUNIAUX (Foisches), Romuald COCU (Gespunsart), Jérôme TISSOUX (Ham-les-Moines), Virginie LEMAIRE (La Neuville-aux-Joutes), Xavier POLLET (Landrichamps), Daniel GREGOIRE (Laval-Morency), Sandrine DAPREMONT (Le Chatelet-sur-Sormonne), Brigitte CLADEL (Le Frety), Cindy GILLES (Lépronles-Vallées), Anne TOURY (Logny-Bogny), Olivier PION (Lonny), Rébecca BETSCOUN (Marlemont), Bernard CARBONNEAUX (Maubert-Fontaine), Jean-Pierre FRITSCH (Monthermé), Allan BOUCHEZ (Neufmanil), Joël BOUCHER (Rancennes), Céline DEMARLY (Remilly-les-Pothées), Damiens MIGNEAUX (Rumigny), Pascal BILLARD (Saint-Marcel), Philippe CANOT (Sécheval), Héliène BELLAVOINE (Tarzy), Aurélien LOR (Tremblois-les-Rocrois), Fabrice GOFFETTE (Vireux-Wallerand).

107 Titulaires en exercice	<p>5 conseillers régionaux 5 conseillers départementaux 1 délégué de la ville-porte 92 délégués des communes 4 délégués des EPCI</p>
76 Membres présents ou représentés	<p>5 conseillers régionaux 5 conseillers départementaux 1 délégué de la ville-porte 62 délégués des communes 3 délégués des EPCI</p>
31 Absents excusés non représentés	<p>0 conseiller régional 0 conseiller départemental 0 délégué de la ville-porte 30 délégués des communes 1 délégué des EPCI</p>

Exposé du dossier de séance :

1-Les dépenses de personnel 2024 prévisionnelles

Il est prévu au chapitre « 012-Charges de personnel et frais assimilés » une enveloppe de 1 095 000 €.

L'équipe du Parc actuelle est composée de 23 agents : une directrice, une responsable administrative et financière, une assistante administrative, un agent d'accueil, une assistante en communication, des chargés de missions environnement, Natura 2000 (2 agents), forêt, aménagement, tourisme, paysage, Habitat/Energie, OPAH, LEADER (2 agents), zones humides, agriculture, signalétique, évaluation, TVB, éducation au territoire et un animateur nature.

La composition statutaire des agents est la suivante : 6 agents titulaires, 1 agent stagiaire et 16 contractuels (dont 4 CDI).

Il y a 18 postes permanents et 5 postes non permanents.

Les 5 postes non permanents correspondent aux opérations en cours :

- Le poste TVB : projet 2023-2025,
- Le poste Révision de la charte : opération 2022-2026,
- Le poste Habitat/Energie : opération SARE 2021-2024,
- Le poste LEADER : programmation 2023-2027,
- Le poste OPAH : opération 2023-2028.

Aucune création de poste n'est à prévoir en 2024.

L'abonnement au CNAS est reconduit, il convient de prévoir à l'article « 6474-Versement aux œuvres sociales » 5 000 €.

Financement des postes

Financiers	Subvention	%
Région	95 955.77 €	9%
DREAL	10 000.00€	1%
FEDER	101 558.55 €	9%
FEADER	58 036.74 €	5%
Etat	37 754.69 €	3%
Charleville-Mézières	2 595.30 €	0,2%
EPCI	48 400.00 €	4%
RTE	10 000.00 €	1%
Agences de l'eau	77 377.59 €	7%
TOTAL	441 678.64	40%

PNR-Autofinancement	653 321.36 €	60%
----------------------------	---------------------	------------

Montant total	1 095 000 €	100 %
----------------------	--------------------	--------------

Une enveloppe de 40 000 € est prévue au chapitre « 65-autres charges de gestion courante » pour le versement des indemnités au Président et aux 3 Vice-présidents.

En 2024, l'ensemble de l'Equipe du Parc va bénéficier de 3 formations :

- Cybersécurité (formation CNFPT),

- Equipier de première intervention dont la manipulation des extincteurs (formation Croix Rouge environ 3 000 €),
- PSC1, Prévention et secours civiques de niveau 1 (formation Croix Rouge environ 3 900 €)

En plus de ces formations collectives, les agents bénéficient de formations individuelles (CNFPT, OFB, Fédérations des Parcs). Ils participent également aux différents séminaires proposés par la fédération des parcs et l'interparc Grand-Est.

Une enveloppe de 8 000 € est prévu à l'article « 6184-Versements à des organismes de formation » et de 5 000 € à l'article « 6185-Frais de colloques et séminaires ».

2-Les dépenses de structure 2024 prévisionnelles

L'ensemble des charges est estimé à 240 000 € en fonctionnement, elles correspondent aux frais de chauffage (18 000 €), d'électricité (5 000 €), d'assurances (23 000 €), d'entretiens (ménage 16 000 €), de sécurité et de maintenance (chaudière 6 000 € et ascenseur 2 500 €), d'affranchissement, de télécommunication...

Elles comprennent également les cotisations à la Fédération des Parcs (15 000 €), la subvention aux Amis du Parc (5 500 €), l'abonnement aux divers logiciels et application (25 000 €)

Ces dépenses sont imputées au chapitre « 011-Charges à caractère général » pour 182 950 €, au chapitre « 65-autres charges de gestions courantes » pour 45 500 €, au chapitre « 66-Charges financières » pour 3 550 € et au « 1641-remboursement du capital pour 8 000 € ».

Il est nécessaire de prévoir en dépenses d'investissement 25 000 € pour le renouvellement d'équipement informatique (serveur 20 000 € et ordinateurs 5 000 €).

3-Le Programme d'actions 2024

Les dépenses du programme d'actions 2024 sont réparties sur les différents chapitres, elles sont estimées à 374 360 € en fonctionnement et à 447 145 € en investissement.

Le programme d'actions est subventionné à hauteur de 90%, 89% du PA de fonctionnement et 92% du PA d'investissement.

Financement du PA 2024

Organismes	Montant	%
REGION GE- Programme d'actions	245 150 €	30%
REGION GE-autres fonds-Natura 2000-Interparc-Life	155 827 €	19.0%
DREAL	10 000 €	1.2%
FEDER	69 937 €	8.5%
FEADER	25 600 €	3.1%
Agences de l'eau	15 840 €	1.9%
TVB	119 000 €	14.5%
OFB	145 €	0.0%
Département des Ardennes	1 000 €	0.1%
Charleville-Mézières	575 €	0.1%
Etat-FNADT	36 834 €	4.5%
EPCI	62 006 €	7.5%
TOTAL	741 914 €	90%
PNRA-Autofinancement	79 591 €	10%
Montant total	821 505 €	100 %

4-Les Recettes : Cotisations statutaires 2024 et subvention DREAL

Cotisations statutaires au chapitre « 74-Dotations et participations » :

Organisme	Cotisation	Observation
Région Grand Est	360 000 €	Forfaitaire
Département des Ardennes	171 000 €	Forfaitaire
Communes (92)	99 405 €	1,40 € / habitant
Ville-porte	8 607 €	0,21 € / habitant
EPCI	99 405 €	1,40 € / habitant
TOTAL	738 417€	

Comme chaque année, la DREAL verse au Parc 140 000 € au titre de l'ingénierie. Avant 2022, la DREAL versait 100 000 € et 20 000 € pour la veille écologique.

Il est à noter, la participation de la Région Grand-Est en 2024 d'un montant total de **924 932€** :

- Cotisation statutaire 360 000 €,
- Programme d'actions 245 150 €,
- Interparcs 20 000 €
- Réserve de Bois-en-val 1 725 €,
- Révision de la charte 88 000 €,
- Programme Life 8 100 €,
- Projet trame verte et bleue 68 000 €
- Animation Natura 2000 38 002€
- Postes chargés de mission (Natura 2000, Signalétique, Révision de la charte, Réserve de Bois en Val et habitat) 95 955 €.

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et D.2312-3,
Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 dite loi NOTRe,
Vu le rapport d'orientation budgétaire retraçant les informations nécessaires au débat d'orientation budgétaire transmis à chaque membre du comité syndical,
Considérant l'obligation d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans les 2 mois qui précède l'examen du budget,
Considérant la présentation du rapport d'orientation budgétaires annexé,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Prend acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) pour l'exercice 2024 lors de sa séance du lundi 19 février 2024
- **Autorise** le Président à signer tout document y afférent

Certifié publié le 26/02/2024

Le Président
Guillaume MARECHAL
Parc
Natura
2000
Ardennes

